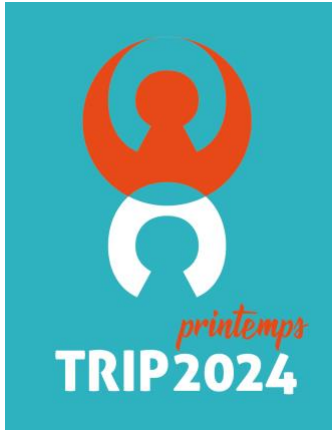




TRIP DE PRINTEMPS 2024

28 et 29 mai

Signature de la convention des standards de prévention
travaux télécom

SIGNATURE DE LA CONVENTION DES STANDARDS DE PREVENTION TRAVAUX TELECOM

Intervenants :

- Patrick CHAIZE
Président de l'Avicca
- Paul DUPHIL
Président de l'OPPBTP

■ Patrick CHAIZE, Président de l'Avicca

Durant cette première journée, nous avons beaucoup parlé de qualité de réseaux, de mode Stoc, de mode OI, de complétude, de raccordements complexes ou encore de tarification.

Je voudrais maintenant revenir à une dimension plus humaine de ces sujets et qui ne fait pas l'objet d'une communication suffisante. Je veux parler de la prévention des risques et donc de la sécurité des personnes. Nous avons volontairement abordé ce sujet essentiel il y a un an, lors d'une table ronde, en faisant intervenir un représentant de l'OPPBTP, l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Son constat était clair. Si la baisse de la sinistralité dans le BTP est significative depuis quelques dizaines d'années, ce n'est absolument pas le cas dans le domaine des télécoms, même en pondérant les statistiques pour tenir compte de l'accroissement des travaux de déploiement des réseaux FttH.

L'OPPBTP précise que les causes de ces accidents sont essentiellement liées à l'organisation, au manque de compétence des opérateurs qui interviennent, au matériel absent ou inadapté et à une méconnaissance des mesures de prévention. Or, la solution existe. Elle consiste à faire appel à des personnes qualifiées, formées, dotées des EPI (équipements de protection individuelle), équipées des bons outils et matériels, travaillant dans les conditions normales de sécurité. Vous remarquerez que cela conforte une autre de nos demandes, celle relative à la qualité des raccordements. Or, après plus de dix années d'analyse du sujet, l'OPPBTP conclut positivement pour les donneurs d'ordre et indique que pour 100 € investis en prévention, il y a un retour de 200 € en performance dans la qualité et les gains faits sur les chantiers.

Nous avons donc décidé ensemble de ne plus attendre. La sécurité des nombreux acteurs qui interviennent et interviendront sur nos ouvrages est, comme ces mêmes réseaux, essentielle. C'est la raison pour laquelle l'OPPBTP a souhaité travailler à la mise à jour de la convention de prévention. La transposition d'une directive européenne avait conduit, dès 2006, un certain nombre d'acteurs à élaborer une première convention. L'objectif était de déterminer les pratiques d'intervention permettant d'organiser leurs relations dans les meilleures conditions de sécurité possibles. Celle-ci a ensuite été mise à jour en 2019 avec la signature de quatre acteurs : Orange, le SERCE, L'ACNET et l'OPPBTP.

Le déploiement des réseaux FttH et le changement de modèle ont nécessité une mise à jour de la version de 2019. Les travaux ont débuté il y a deux ans avec un élargissement du cercle des contributeurs. Ils apparaissent avec moi sur cette scène. Je les salue et les remercie sincèrement de s'être joints à cette initiative. L'ensemble de la profession se retrouve ici même pour conclure ses travaux et signer cette nouvelle version de la Convention.

Vous pourrez vraiment les féliciter pour cela. Mais juste avant ce moment solennel, je laisse la parole au secrétaire général de l'OPPBTP, M. Paul DUPHIL, l'architecte de cette nouvelle Convention.

Paul DUPHIL, Secrétaire général de l'OPPBTP

Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Tout d'abord, merci de nous accueillir. Je ne suis pas vraiment l'architecte. L'architecte, c'est Didier PETITCOLAS qui est un expert reconnu de l'OPPBTP pour tous ces sujets-là. Alors je suis effectivement heureux

d'être ici. Vous avez cité les engagements réciproques qui ont été pris précédemment. Je note avec satisfaction l'accroissement de celles et ceux qui s'engagent sur ces questions-là et pour souligner que la prévention. Je pourrais dire aussi que heureusement et malheureusement, la prévention c'est souvent une affaire de pérennité, de persévérance dans l'action, mais aussi de patience. Parce qu'effectivement, quand on mesure le temps passé depuis la 1^{ère} convention, avec des éléments qui avaient été posés à l'époque, par l'ACNET, le SERCE et par Orange, on mesure qu'il y a un nombre de points de progrès qui avaient déjà été identifiés sur lesquels nous ne sommes pas arrivés au terme aujourd'hui. Et effectivement, les accidents du travail sont toujours trop nombreux.

Récemment nous avons vu revenir des accidents de travail graves et mortels. Nous avons vu des électrocutions en pose de poteaux dans des conditions qui ne devraient pas poser de difficultés parce que ce sont vraiment des conditions d'exposition aux risques extrêmement classiques. C'est-à-dire que tout intervenant correctement formé du BTP devrait identifier ces risques et ne pas se faire prendre dans ces situations. Nous constatons également, je pense que vous en êtes en tout cas plus les témoins que nous, des conditions d'intervention, d'organisation des modèles de travaux, avec sous-traitances multiples, jusqu'à des auto-entrepreneurs dont les conditions d'intervention, les conditions de responsabilité ne sont pas les mêmes et qui ne poussent pas toujours à la mise en œuvre de pratiques d'excellence qui effectivement se traduisent aussi souvent par des difficultés de qualité dans les implantations.

On connaît tous des amis, des connaissances qui ont vu arriver un jour une connexion pas mise au bon endroit, pas de la bonne couleur, ainsi de suite. L'OPPBTP lance ces jours-ci une grande campagne de sensibilisation, de mobilisation autour des travaux en hauteur. Et les travaux en hauteur, c'est un des quatre risques majeurs identifiés dans la Convention. Dans ce film, il y a un des personnages qui s'appelle Paul, qui dit à un moment « qualité, sécurité, business ». Et effectivement, nous sommes bien persuadés du lien qu'il y a entre ces éléments. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, nous avons apporté un certain nombre d'éléments de démonstration sur ce lien.

Enfin je souhaite, parce que dans votre assemblée vous rassemblez tous les acteurs de la chaîne : ceux qui accueillent sur les territoires, les grands donneurs d'ordre, les grands exécutants je souhaite insister, au-delà de la convention elle-même, sur la responsabilité particulière des donneurs d'ordre quels qu'ils soient, que ce soit celui qui organise le territoire pour permettre cette mise en œuvre, ou les grands opérateurs de réseau, qui sont les

donneurs d'ordre. Nous parlons beaucoup de RSE en ce moment. C'est un terme très à la mode. La RSE, on l'oublie, ce n'est pas l'environnement en tout premier lieu. Historiquement, cela commence par le social, par le sociétal. Et effectivement, prendre soin de la bonne santé, de la bonne sécurité des personnes que nous amenons à travailler sur le terrain est quand même une exigence première que nous devons avoir en tant que citoyen, en tant qu'employeur, et en tant que donneur d'ordre.

Et donc, nous n'hésitons jamais à inviter, parce que c'est aussi un facteur de performance, à aller au-delà même des prescriptions réglementaires et d'endosser complètement ce qui doit être la responsabilité des donneurs d'ordre, au-delà de la réglementation. Alors là, la Convention pose un cadre. Il y a tout un nombre d'éléments d'identification sur les risques, sur les méthodes à mettre en œuvre, des éléments d'analyse également. Il y a toute une liste, par exemple dans le chapitre 8, de points d'arrêt qui peuvent être identifiés. Ceci pourra effectivement donner des lignes directrices aux uns et aux autres.

Pour conclure, je formule comme vœu pour la prochaine convention, je ne sais encore dans combien d'années, c'est que nous soyons très attentifs aux éléments de mise en œuvre, de vérification de suivi de la mise en œuvre de cette convention pour nous donner effectivement les gages tous ensemble de bons résultats la prochaine fois que nous nous retrouverons pour signer.

